

Réunion du comité directeur

8 juin 2017

Information

- Le président présente le logiciel pour réduire les déplacements créés par le ministère
- Nous avons une stagiaire de 17 ans pour deux mois.
- Le 15 juin à Issy les Moulineaux Ag service aux entreprises pour la santé au travail. Il demande un volontaire pour y participer. Aucun candidat
- Le président présente les comptes bénéficiaires au 1^{er} juin.

Remarques :

Avant d'aborder les budgets le Président regrette que les documents lui aient été présentés peu de temps avant la réunion.

Il est rappelé les règles de fonctionnement :

Une association ne peut subventionner il est donc nécessaire :

- De Co organiser
- Acheter la prestation
- De payer des factures

Une association intervient sur son territoire

Pour les organisations régionales le montant payé est égal au nombre de participant multiplié par un cout participant par exemple :

- Dr – 400 participants à 12.50 € = 5000 €
- Chpt régional Beursault 200 participants à 8.50 € = 1700 euros

Une association intervient sur son territoire

On ne met pas plus d'argent sur une organisation que la FFTA.

Il a fallu faire un tarif extérieur pour le pôle

Commission parcours

Elle propose deux types de stages :

Discipline de parcours encadré par des BE

- Les stages sont payants 30 ou 50 euros. En dessous de 9 archers le stage n'a pas lieu.
- Les stages coach parcours à moins de 15 ne sont pas maintenus.
- Le montant maximum du budget à consacrer serait de 8500 euros

La proposition est acceptée

Commission loisirs santé

Après avoir étudié les propositions de budget, le comité décide d'aider au démarrage les actions suivantes

- Run archerie
- Arc trap
- Découverte féminine, nature, 3D, campagne

La procédure est la suivante :

- Le club inscrit sa compétition sur l'extranet Fédéral, il n'a jamais réalisé antérieurement ce type d'action et son action est inscrite après le 8 juin 2017.
- Il y a co-organisation avec le comité Régional
- Il note le nombre de participants, les origines
- Il transmet les informations au département qui donne son aval au paiement.
- Les 40 premières compétitions sont aidées à hauteur de 500 euros

Le montant maximum est de 20 000 euros et 500 euros par organisation.

Commission jeunes

Le programme proposé est accepté avec la limite suivante : les préparations pour les championnats de France seront d'une journée

Le montant accepté est de :

- pour la détection – à l'unanimité
- pour le groupe régional (abstentions 3)
- pour le challenge Michel vicomte – à l'unanimité
- pour la DR jeunes – à l'unanimité
- Pour les PBM – à la majorité – 4 abstentions
- Pour la préparation au Championnats de France (1 journée par championnat de France) et présence d'Elisa sur le championnat (2 abstentions)

Commission formation

La proposition est acceptée pour :

- Entraîneur E1 (à l'unanimité)
- Entraîneur E2 (à l'unanimité)

- Forum (à l'unanimité)
- Parcours de progression (6 abstentions et 1 contre)

Commission Pôle espoir

La proposition pour 54000 euros est acceptée. Une revalorisation du salaire de l'entraîneur peut être envisagée. Un jeu de flèches de type ACE sera fourni aux jeunes qui entrent au pôle.

Commission arbitre

Le budget de 5800 euros est accepté (1 abstention). Il s'agit de la reconduction de l'année antérieure.

Commission tradition

Le comité trouve bonne le tir du Roi à la Perche et lui accorde son soutien